

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Droit, Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2026 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Droit Public parcours Droit du Sport - Professions Juridiques du Sport** - rentrée 2026 est ainsi constituée pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : David JACOTOT

Membres :

Cécile CHAUSSARD

Philippe JUEN

Philippe WINCKEL

Article 2 :

Le Doyen de l'UFR DSEP et le Responsable Administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 02/02/2026

Le Doyen de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

